



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 99509

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation des professeurs stagiaires de l'éducation nationale. En effet, depuis la rentrée 2010, plus de 14 000 jeunes enseignants ont été affectés à des postes à plein-temps quelques semaines seulement après avoir réussi un concours essentiellement fondé sur des savoirs universitaires. Compte tenu de la difficulté du métier d'enseignant, leurs aînés avaient été formés, eux, pendant un an, selon le principe de l'alternance : cours encadrés par un tuteur choisi pour sa pédagogie et formation professionnelle pour apprendre à préparer des cours, évaluer, gérer des groupes d'élèves. Depuis la dernière rentrée, les jeunes enseignants sans formation sont chargés de leurs élèves à temps complet au même titre que leurs collègues expérimentés : vingt-six heures dans le primaire, plusieurs niveaux de classes dans le secondaire. Ils n'ont pas, contrairement à ce qui était prévu, le soutien d'un tuteur, un collègue expérimenté, au sein du même établissement scolaire. Ce manque de formation est dommageable pour eux mais également pour les élèves dont ils ont la charge. En conséquence, elle demande quels moyens vont être mis en place par le Gouvernement pour que les professeurs stagiaires soient mieux formés et pour que les élèves puissent bénéficier des acquis de la formation de leurs enseignants.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre de la réforme de la formation et du recrutement des personnels enseignants, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un master. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Cette préparation, fondée sur un principe d'alternance entre le milieu universitaire et le milieu professionnel, comporte des stages d'observation et de pratique accompagnée ainsi que des stages en responsabilité. Les stages d'observation permettent aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants auprès desquels ils sont placés. Les périodes de pratique accompagnée donnent lieu à des mises en situation concrètes consistant par exemple en la préparation et en la conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99509

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 2011, page 1140

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5154